

LE RÉFÉRENTIEL DE LA PROFESSION AU SERVICE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DE LA SÉCURITÉ DU PATIENT



LE RÉFÉRENTIEL est consultable
et téléchargeable sur le site du
CIROMK PACA-CORSE,
au format pdf et e-pub.
<http://paca-corse.ordremk.fr>



qualité en lien avec des références scientifiques et réglementaires existantes dans les milieux académiques et professionnels. La première partie propose un cadrage historique et juridique des activités des MK et des MKO qui circonscrit celles-ci dans l'exercice de professionnels de santé reconnus. Le référentiel en lui-même est présenté dans la seconde partie à partir d'une triple articulation : actes professionnels / activités professionnelles / compétences professionnelles des MK et des MKO. L'originalité est d'associer explicitement cette référentialisation à un processus de formation relié à des savoirs scientifiques et réglementaires reconnus par le biais d'une base bibliographique. Enfin la troisième partie révèle la construction de rôles professionnels destinés à mettre en avant la temporalité des processus de professionnalisation dans l'exercice d'un professionnalisme reconnu.

maîtrise de savoirs scientifiques théoriques et réglementaires. Ce processus dynamique marque la prise de conscience des MK et des MKO d'une posture réflexive collective. Celle-ci s'enracine dans un processus de professionnalisation dont les dimensions socio-historiques, sociologiques, juridiques et scientifiques sont révélées par ce référentiel.

Nous souhaitons que cette production puisse servir à tous les professionnels de santé, à l'ensemble de la communauté des MK et des MKO, aux communautés médicales, aux tutelles, ainsi qu'aux usagers de la profession. La voie d'une universitarisation de ces savoirs par la création d'une discipline - en MK et MKO - autorise des perspectives de développement de formation initiale et continue, et de développement professionnel continu répondant aux enjeux de société constitués par l'amélioration constante de la qualité des soins et de la sécurité du patient. Il est aussi possible à partir de ce référentiel de mettre en place, à destination de tous les MK, des actions de validation des acquis professionnels (VAP - Loi de 1985) et de validation des acquis de l'expérience (VAE - Loi de 2002).

C'est par une méthode de travail scientifique que la construction de ce référentiel par le groupe d'experts peut servir à une meilleure reconnaissance administrative, scientifique et politique des MK et des MKO.

Franck GATTO, *Trésorier du CIROMK PACA-Corse*
Philippe SAUVAGEON, *Vice-président du CIROMK PACA-Corse*
et Pascal ROQUET, *Professeur titulaire des Universités*

C'est dans le cadre de sa mission de contribution à l'indépendance de la profession de masseur-kinésithérapeute (MK) et de masseur-kinésithérapeute-Ostéopathe (MKO) que l'Ordre a produit un solide référentiel adopté en CNOMK le jeudi 27 septembre 2012. Ce référentiel est en accès libre sur le site internet du CIROMK PACA-Corse.

La construction de ce référentiel s'inscrit dans une démarche collective de recherche scientifique et technique organisée par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. La rencontre entre une qualité reconnue des pratiques professionnelles exercées par les MK et les MKO et la mobilisation de savoirs théoriques pour l'exercice de ces professions constitue la garantie de l'expertise réflexive et technique développée par les MK et les MKO pour assurer la qualité des soins et la sécurité du patient. Cette méthode scientifique de travail a permis de structurer ce référentiel en trois parties articulées qui donnent sens aux compétences professionnelles développées par les MK et les MKO dans une formation de haute

Cette démarche collective qui a permis la réalisation de ce référentiel s'inscrit dans une réflexion éthique menée par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et dans une démarche d'expertise permettant de nommer et de faire exister les savoirs scientifiques et réglementaires sur lesquels s'appuient les MK et les MKO pour créer dans l'action de soin avec le patient des pratiques référencées de très haute qualité. Les résultats de cette démarche de recherche commune aux MK et aux MKO permettent de faire exister les similitudes et les différences sur les plans de la réglementation, de la formation théorique et pratique, des actes, des activités, et des compétences. Les actes professionnels, les activités et les compétences professionnelles sont liés à la fabrication de savoirs professionnels corrélés à la